



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://investors.lleida.net/docs/en/20210325_HRelev.pdf

ES https://investors.lleida.net/docs/es/20210325_HRelev.pdf

ZH https://investors.lleida.net/docs/zh/20210325_HRelev.pdf

Madrid, le 25 mars 2021

Information pertinente
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Accords du Conseil d'administration du 25 mars

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 3/2020 du BME MFT Equity concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « la Société » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes, élaborées sous la responsabilité de l'expéditeur et ses administrateurs :

Par accord unanime du Conseil d'administration, tenu en ligne le 25 mars 2021 à 09:30 heures, il a été décidé de formuler les comptes de l'année 2020 et de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se tiendra aux dates suivantes et dans les périodes normalement établies, ce qui suit :

- 1) L'augmentation de 25 % du dividende par rapport à l'année précédente, étant finalement de 1,25 centimes nets par action en fonction des résultats de l'année 2020.
- 2) L'établissement d'un plan d'actions propres jusqu'au montant autorisé par la loi, soit 10% des actions de la société, pour une période maximale de 5 ans, via l'achat, l'échange ou tout autre moyen autorisé par la loi. Il est expressément précisé que les actions acquises à la suite de cette autorisation pourront être utilisées tant pour leur cession ou leur amortissement que pour l'application des systèmes de rémunération visés au troisième alinéa de la lettre a) de l'article 146.1 de la loi espagnole sur les sociétés à capital, ainsi que le développement de programmes qui encouragent la participation au capital de la Société, tels que, par exemple, les plans de réinvestissement des dividendes, les primes de fidélité et autres instruments similaires.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

À Madrid, le 25 mars 2021.